



Membres de l'exécutif :

Nicolas Féraud, président
Laurent Bagnoud, conseiller
Rose-Marie Clavien, conseillère
Yvan Rion, conseiller

Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente
Kevin Barras, conseiller
Marielle Clivaz, conseillère

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences

M. Nicolas Féraud ouvre la séance, souhaite la bienvenue, nomme deux scrutateurs et remercie les 77 citoyens présents. Il informe de la présence de Canal 9 qui réalisera un petit reportage; l'aval de l'Assemblée est donné.

Il constate que l'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales et donne connaissance des points portés à l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19 décembre 2023

Disponible sur le site internet, la lecture intégrale du procès-verbal n'est pas demandée; les citoyens l'approuvent à l'unanimité.

3. Présentation des comptes 2023

Le président présente l'évolution des résultats de l'ensemble de la Commune depuis sa fusion avec les moyennes réalisées dès le 1^{er} janvier 2017.

L'excédent moyen de financement démontre que les investissements ont été autofinancés; quant aux insuffisances de financement, elles ont été couvertes par les disponibilités.

Finalement, les capitaux propres de CHF 155,5 millions au 31 décembre 2023 permettent une vision sereine de l'avenir et la réalisation des prochains défis.

Conseiller responsable des finances, M. Yvan Rion présente et commente les différents comptes et indices. Toutes les variations par rapport aux comptes 2022 ou budget 2023 sont expliquées, poste par poste.

Compte administratif (en CHF millions)

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Revenus	96.6	89.0	89.8
Charges (yc amortissements)	86.8	86.5	84.8
Excédent de revenus	9.8	2.5	5.0
Amortissements planifiés	13.9	16.1	12.7
Attribution fonds spéciaux	3.0	0.7	2.5
Prélèvement fonds spéciaux	-3.2	-2.9	-1.2
Réévaluation participations du PA	0.0	0.0	0.0
Marge d'autofinancement	23.5	16.4	19.0
Investissements nets	30.9	38.2	23.7
Insuffisance de financement	-7.4	-21.8	-4.7

L'insuffisance de financement de CHF 7,4 millions peut être absorbée dans le ménage courant par les importantes liquidités disponibles durant l'exercice (CHF 26,8 millions à fin 2023).

Fonctionnement (en CHF mios)

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charges du personnel	10.6	10.6	9.8
Charges de biens et services	13.7	15.3	16.2
Amortissements du PA	12.6	15.4	11.7
Charges financières	2.4	2.4	2.5
Attribution fonds et fin. spéciaux	3.0	0.7	2.5
Charges de transfert	42.3	41.6	40.1
Imputations internes	2.2	0.5	2.0
Total des charges	86.8	86.5	84.8
Revenus fiscaux	74.6	70.8	70.4
Patentes et concessions	0.7	0.7	0.7
Taxes	10.1	8.7	9.6
Revenus divers	0.0	0.0	0.0
Revenus financiers	4.5	3.9	4.4
Prélèvements sur financ. spéciaux	3.2	3.0	1.2
Subventions	1.3	1.4	1.5
Imputations internes	2.2	0.5	2.0
Total des revenus	96.6	89.0	89.8

Les emplois plein temps (EPT) totalisent 92,9 collaborateurs contre 87,0 en 2022; le renforcement de 5,9 EPT s'est avéré nécessaire afin d'assurer un parfait accomplissement des services à la collectivité.

L'Assemblée prend connaissance des pertes liées aux taxes des services publics qui devraient s'autofinancer selon le principe du «pollueur payeur».

Investissements (en CHF mios)

	Dépenses 2023	Recettes 2023
Administration générale	0.2	0.0
Ordre et sécurité publics	0.2	0.0
Formation	0.3	0.1
Culture, sports et loisirs, églises	5.5	0.1
Santé	2.9	0.0
Prévoyance sociale	4.6	0.8
Trafic et télécommunication	8.6	0.0
Protection environnement, aménagement terr.	10.9	1.7
Economie publique	3.7	3.3
Finances et impôts	2.0	2.0
Total	38.9	8.0

Certes inférieurs au budget 2023 mais supérieurs aux réalisations 2022, les investissements nets 2023 concernent l'EMS du Christ-Roi, le rehaussement du lac de Chermignon, la crèche-garderie de Martelles, les investissements ACCM, les routes, les réservoirs et chambres de captage, le plan d'évacuation des eaux usées ainsi que la création de la Société des Parkings de Crans-Montana SA.

Bilan (en CHF mios)

	31.12.2023	01.01.2023	Variations
Disponibilités et plac. à court terme	26.9	13.9	13.0
Créances	18.5	23.8	-5.3
Placements financiers	3.5	3.5	0.0
Immobilisations corporelles du PF	40.5	39.1	1.4
Immobilisations corporelles du PA	149.8	135.9	13.9
Participation capital social	9.6	8.6	1.0
Subventions d'investissement	10.7	8.5	2.2
Total de l'actif	266.0	239.6	26.4
Engagements courants	16.0	13.3	2.7
Engagements fin. à court terme	3.6	8.6	-5.0
Provisions à court terme	5.0	8.8	-3.8
Engagements financiers à long terme	64.4	43.7	20.7
Excédent du bilan/capitaux propres	155.5	145.7	9.8
Total du passif	266.0	239.6	26.4

Les capitaux propres enregistrent le bénéfice opérationnel de l'exercice et forment l'assise de la très saine surface financière de la Commune.

Engagements hors bilan (en CHF)

Enevi	12'782'445.00
CMA SA	12'824'400.00
Association Beaulieu (EMS)	1'116'540.00
Technopôle Sierre SA	1'057'211.00
Crans-Montana Tourisme & Congrès	681'500.00
Fondation le Christ-Roi (EMS)	246'200.00
Alpage de Mondralèche	36'000.00
Total	<u>28'744'296.00</u>

M. Yvan Rion précise que le cautionnement CMA SA a été totalement libéré en 2024 au moment de la signature de la vente avec Vail Resort.

4. Rapport de l'organe de contrôle

Représentante du pool des réviseurs, Mme Anne-Laure Rey procède à la lecture du rapport succinct et recommande l'approbation des comptes annuels 2023. Le président la remercie chaleureusement ainsi que Clivaz Gaston Bureau Fiduciaire SA et la Fiduciaire de Crans-Montana SA pour le travail accompli et les conseils avisés.

5. Approbation des comptes 2023 et décharge aux organes

Le Conseil, par son président, recommande à l'Assemblée d'accepter les comptes 2023 qui présentent au bilan une fortune nette de CHF 155'534'896.98, au fonctionnement une marge d'autofinancement de CHF 23'483'427.69 et aux investissements un montant net de CHF 30'933'257.11.

Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité; décharge est également donnée à l'unanimité aux organes responsables pour leurs activités durant l'exercice 2023.

6. Nomination de l'organe de révision 2025-2028

L'article 83 de la loi sur les communes prévoit :

- les comptes sont vérifiés chaque année par un ou des réviseurs particulièrement qualifiés;
- les réviseurs sont nommés par l'Assemblée primaire pour quatre ans sur proposition du Conseil municipal et sont rééligibles;

- les réviseurs sont indépendants des autorités municipales;
- l'ordonnance définit les qualifications exigées pour les réviseurs;
- les réviseurs répondent envers la commune des dommages résultant de la violation intentionnelle ou par négligence de leur devoir.

Par souci de rationalité, le Conseil propose de nommer la Fiduciaire Fidag SA pour réviser les comptes pour les années 2025-2028. L'Assemblée accepte cette proposition avec 71 oui et 1 abstention.

7. Information sur la Société des Parkings de Crans-Montana SA

M. Nicolas Féraud rappelle que cette société, détenue à 100% par la Commune, est propriétaire de 9 parkings. Il retrace l'historique.

- 20.11.2023 : acceptation par l'Assemblée primaire de créer la Société des Parkings de Crans-Montana SA (SPCM).
- 19.12.2023 : approbation de la vente de tous les parkings de la Commune de Crans-Montana à la SPCM.
- 02.05.2024 : conclusion de l'acte de vente entre CMA et Vail Resorts.
- 28.06.2024 : transfert des parkings de la Commune à la SPCM.

La priorité est la remise en état des parkings des remontées mécaniques en poursuivant les travaux au Signal, pour une utilisation dès décembre 2025.

Le calendrier des travaux de gros-œuvre est présenté; sont listés ceux du second œuvre. Il s'agit de travaux d'assainissement estimés à CHF 10 mios dont une première tranche de CHF 5 mios est prévue cet été et le solde en fin d'année 2024. Les emprunts liés à cette rénovation seraient cautionnés solidairement par la Commune si l'Assemblée accepte cette manière de faire; cela permettrait d'obtenir le meilleur taux d'intérêt sur ce financement.

Le président présente les comptes 2023, révisés par la Fiduciaire Fidag SA, qui bouclent avec une perte d'exercice de CHF 6'277.60; il s'agit de deux factures relatives aux frais de constitution de la société. Quant au bilan, il totalise CHF 993'722.40 au 31 décembre 2023.

8. Approbation du cautionnement de CHF 10'000'000.-- en faveur de la Société des Parkings de Crans-Montana SA

M. Yvan Rion commente les valeurs comptables, vénales ainsi que les réserves latentes en CHF mios.

	Comptables	Vénales	Rés. lat.
Parkings transférés/Acquis par la SPCM	6'317	21'787	15'470
Stephani	1'818	6'280	4'462
Victoria	1'652	7'096	5'444
Pontèt	1'702	3'430	1'728
Scandia	870	2'181	1'311
Grand-Garage	275	2'800	2'525
Terrain Etang-Long	1'388	1'388	0
Parkings achetés à CMA/CMAI	12'150	15'750	3'600
Barzettes/Violettes	1'900	3'500	1'600
Grand-Signal	10'000	12'000	2'000
Aminona	250	250	0
Total des actifs transférés/acquis	19'855	38'925	19'070

Il relève que l'acquisition des parkings est toujours en cours d'enregistrement auprès du Registre foncier. A cette issue, la Commune deviendra légalement propriétaire.

Il poursuit avec la planification 2024-2028, qui se veut prudente; elle laisse ressortir un résultat net de CHF 12'286.88 selon détails ci-dessous.

Produits	5'864'000.00
Provisions et charges	-2'125'000.00
Intérêts 2,75%	-896'713.13
Amortissements	-2'830'000.00
Résultat net	<u>12'286.88</u>

Quant aux coûts planifiés en 2024-2025 pour le parking du Grand-Signal, ils totalisent, hors TVA, CHF 10 mios.

Déconstruction	920'000.00
Maçonnerie	2'500'000.00
Etanchéité	1'380'000.00
Electricité	660'000.00
Chauffage et ventilation	1'880'000.00
Sanitaire	600'000.00
Honoraires	1'000'000.00
Divers travaux	1'060'000.00
Total comme ci-dessus	<u>10'000'000.00</u>

L'analyse des offres de crédit bancaire est en cours pour CHF 10 mios au taux de 1,7% à 1,8%. L'emprunt serait réparti en deux tranches de CHF 5 mios d'une durée de 8 ou 10 ans si l'Assemblée accepte le cautionnement.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, le cautionnement de CHF 10 mios en faveur de la Société des Parkings de Crans-Montana SA.

9. **Approbation de l'avenant au règlement sur les eaux à évacuer**

Conseiller en charge de l'Environnement et énergies, M. Laurent Bagnoud explique que les règlements pour la gestion de l'eau ont été approuvés par l'Assemblée primaire en novembre 2023. Le Conseil d'Etat a homologué le règlement sur l'irrigation et celui sur l'eau potable. En ce qui concerne les eaux à évacuer, il pourra être homologué par le Canton si l'Assemblée primaire accepte le présent avenant et ce, avant le 1^{er} mai 2025.

Les services cantonaux ont émis une remarque relative à la manière de considérer les eaux pluviales pour ce qui concerne la taxe annuelle d'utilisation. Cette modification impérative, découlant de la jurisprudence, consiste à prendre en compte une réduction de la taxe pour l'évacuation des eaux usées en cas de récupération et réutilisation des eaux pluviales. Ces eaux pluviales sont ainsi prises en compte et portées en déduction de la taxe. Si l'eau est filtrée ou stockée, la facture d'évacuation des eaux est abaissée. Cela est logique puisque cette eau décharge le réseau communal et n'a pas à être traitée.

Il commente l'annexe de l'article 34 traitant de la structure de la taxe annuelle d'utilisation, de la taxe de base des eaux usées et de la taxe variable. Il poursuit avec la directive sur le calcul de la réduction forfaitaire en cas de récupération d'eaux pluviales.

Sur proposition du président l'Assemblée accepte, à l'unanimité, de voter l'avenant en un seul bloc. Cette dernière accepte également à l'unanimité l'avenant sur les eaux à évacuer.

10. Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement de CHF 3'750'000.-- relatifs à l'aménagement de la zone artisanale et industrielle «Ley de Sion»

L'approbation de la dépense et du crédit d'engagement ne dépasse pas les compétences du Conseil; elle est néanmoins présentée par souci de transparence étant précisé que ce dossier est à 50% géré par la Commune voisine de Lens qui a dû, elle, soumettre ce point à son Assemblée primaire pour décision.

Responsable du dicastère Environnement et énergies, M. Daniel Robyr présente la zone artisanale et industrielle (ZAI) qui se situe au sud de la déchetterie des Fougirs et du séchoir de Cher-Mignon SA.

Après avoir réglé la problématique des prairies et pâturages secs, la Commune a acheté les parcelles aux nombreux propriétaires privés dont deux sont partenaires au projet. Le dossier, préparé pour être mis à l'enquête publique, a suscité deux oppositions qui sont en cours de traitement au Canton. L'autorisation de construire devrait être obtenue durant cet été voire cet automne. Quant à l'appel d'offres et la mise en soumissions, ils sont prévus cet automne pour une réalisation par étapes sur quatre ans.

Financé par les Communes de Lens et Crans-Montana à raison de 50% chacune, ce projet est divisé en plusieurs secteurs :

- S1 : destiné à des bâtiments dont l'activité fournira peu de bruit.
- S2 : destiné à des bâtiments dont l'activité est un peu plus bruyante.
- S3 : destiné à la valorisation des matériaux inertes avec un peu plus de bruit en raison du triage et concassage de matériaux. Ce secteur comprendra un silo à sel et sera géré par un groupement d'entreprises de génie-civil.
- S4 : destiné à l'extension de Cher-Mignon SA.
- S5 : zone provisoirement non affectée; zone d'extension artisanale et industrielle.

Une route de desserte traverse la zone d'est en ouest de sorte à réduire au strict minimum les emprises des surfaces de circulation et maximiser les surfaces disponibles pour les entreprises. Elle se branche sur la route cantonale qui a été limitée à 60 km/h dans cette optique. Les surfaces d'implantation des halles de +3m ou -3m par rapport à la route permettent d'intégrer parfaitement ces dernières avec un minimum d'impact visuel.

Ce projet de 64'000 m² c'est 11 surfaces horizontales disponibles, 29 halles constructibles soit 28'000 m² de surfaces horizontales, 4'400 m² de routes de dessertes et 31'600 m² à végétaliser. En d'autres chiffres, il s'agit de 77'000 m³ de volume de déblais, 203'000 m³ de volume de remblais dont 2/3 proviennent des chantiers de la région.

Il précise que le règlement de construction spécifique à la zone a été mis à l'enquête avec le dossier (gabarits des halles, hauteur, longueur, orientation des toitures, etc).

Quant au prix, il est détaillé comme suit.

Coût de l'aménagement	10'000'000.00
./. Déductions des taxes de décharge	<u>-2'500'000.00</u>
Total	<u>7'500'000.00</u>

Financé par la Commune de Crans-Montana	3'750'000.00
Financé par la Commune de Lens	3'750'000.00

Q : M. François Baeriswyl demande si l'investissement sera entièrement financé par les entreprises bénéficiaires.

- R : Cela sera le cas étant précisé qu'un inventaire des entreprises intéressées à venir sur le secteur sera établi; les terrains seront loués auxdites entreprises sous forme de DSDP, ce qui permettra de récupérer une partie des fonds investis.
- Q : Il demande si un indice minimum de construction est prévu et relève qu'une hauteur de 11 m. jusqu'au faîte n'est pas énorme.
- R : L'indice n'a pas encore été défini dans le règlement mais le but est de maximiser l'utilisation du sol.
- Q : M. François Parvex interroge sur le type d'entreprises, demandant s'il peut s'agir d'entreprises style hightech.
- R : Tous les types d'entreprises sont les bienvenues.

Le président rappelle que ce projet a été initié par les deux communes de Crans-Montana et Lens, raison de la répartition 50%-50%.

L'Assemblée accepte la dépense et le crédit d'engagement de CHF 3,75 mios relatifs à l'aménagement de la zone artisanale et industrielle «Ley de Sion» à l'unanimité.

11. Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement de CHF 5'300'000.-- relatifs à l'agrandissement de l'école avec la création d'une UAPE à Montana-Village

Conseillère en charge de la Formation, jeunesse, santé et social, Mme Marielle Clivaz relève que les familles choisissent un lieu de vie en tenant compte de la qualité, disponibilité et accessibilité aux structures d'accueil pour la petite enfance. Le centre scolaire de Montana-Village, avec ses 87 élèves, est le seul à ne pas avoir d'UAPE. Une extension du bâtiment est donc proposée 40 ans après sa construction.

Elle rappelle l'art. 32 de la loi en faveur de la jeunesse à savoir qu'il appartient aux communes de prendre les mesures utiles afin que l'offre réponde au besoin des places d'accueil extra-familiales pour les enfants, de la naissance à la fin de la scolarité primaire.

Cette nouvelle construction, réfléchi en collaboration avec la Fondation Fleurs des Champs et la Direction des écoles des villages, prévoit une UAPE de 48 places, un réfectoire de 100 places ainsi que deux salles multifonctions. Mis à l'enquête publique le 8 septembre 2023, ce dossier n'a suscité aucune opposition et a reçu l'aval de la Commission cantonale des constructions.

M. Romain Gasser du bureau Gasser Siggen Architectes SA présente le projet au moyen de différents plans, en commençant par la visualisation du bâtiment. L'idée est de rajouter un élément au sud-ouest de l'école existante en gardant la même ligne architecturale pour ainsi créer un ensemble harmonieux. La cour intérieure sera donc redéfinie; un couvert sera construit pour permettre la réalisation d'une zone ombragée et un nouvel accès au centre scolaire simplifiera les synergies entre les deux édifices.

Il poursuit avec la typologie intérieure, le rez inférieur et son réfectoire, le rez supérieur et l'UAPE puis l'étage avec ses salles multifonctions.

Le coût, devisé à CHF 5,3 mios, avec une précision à + ou - 10%, se répartit comme suit.

Travaux préparatoires	30'000.00
Bâtiment	4'248'000.00
Equipements d'exploitation	260'000.00
Aménagements extérieurs	100'000.00
Frais secondaires	662'000.00
Total	<u>5'300'000.00</u>

- Q : M. Cédric Vocat demande pourquoi la variante de panneaux solaires a été choisie et souhaite savoir si le nombre de places d'accueil est suffisant.
- R : L'étude demandée démontre que les panneaux solaires qui seront installés sur le bâtiment existant couvriront également les besoins de l'extension. Quant à savoir si la place est suffisante, les estimations qui ont été faites répondent à la demande.
- Q : M. Jean-Jacques Rey demande s'il a été tenu compte de la problématique de la circulation.
- R : L'étude demandée sur les parkings existants préconise une circulation permettant de tourner autour du parking pour une dépose minute; la circulation devrait donc être fluide. Le Conseil va se pencher sur ce point d'attention, étant précisé que la circulation ne devrait pas être plus importante qu'aujourd'hui.
- Q : M. Jean-Marc Barras aurait souhaité voir un bâtiment plus végétalisé, relevant qu'il s'agit de béton uniquement, ce qui donne un aspect très militaire et strict.
- R : Le but est de créer une unité avec le bâtiment existant; quant à l'esthétique, cela est une question d'appréciation.

Le président souligne que la construction démarrera une fois les garanties cantonales reçues en matière de subventions; elles devraient être au minimum de CHF 1 mio.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, la dépense et le crédit d'engagement de CHF 5,3 mios relatifs à l'agrandissement de l'école avec la création d'une UAPE à Montana-Village.

12. Information sur les Points de Rencontre d'Urgence (PRU) et les Plans de Continuité d'Activité (PCA)

Conseiller en charge de la Sécurité publique, M. Kevin Barras explique comment se préparer à un séisme ou blackout énergétique; il faut entendre par là une vie sans électricité sur plusieurs jours. Dès lors, les services des eaux des trois communes ont testé leurs infrastructures pour pouvoir ainsi assurer l'approvisionnement en eau. Ils ont mis en place des procédures pour travailler de manière différente. Même en cas de coupure d'électricité de quelques heures, l'eau continuera de couler dans les robinets et sera consommable. Bien qu'il n'y ait pas eu de délestage électrique, les communes étaient prêtes à affronter la situation. Dans la foulée, le Canton a interpellé les communes pour établir un plan de continuité d'activité (PCA).

Un groupe de travail a étudié tous les scénarii afin d'assurer la sécurité et le minimum vital si une catastrophe de grande ampleur devait toucher la région. Une lettre adressée à toutes les entreprises a été envoyée afin de remplir un questionnaire en ligne, le but étant de mettre en place une organisation adéquate et fonctionnelle dès que nécessaire et de sensibiliser tout un chacun sur les dispositions à prendre.

Afin d'échanger des informations pour secourir les habitants, les autorités ont défini neuf Points de Rencontre d'Urgence (PRU) sur l'ensemble du territoire des communes du Haut-Plateau. Ces PRU sont gérés par l'Etat-Major de Conduite Régional (EMCR). Quant aux PIP, il s'agit de Points d'Information de Proximité où sont affichées les informations d'urgence lorsque les réseaux habituels de communication sont hors service.

La Commune de Crans-Montana compte 6 PRU : l'abri du Prado à Crans, la salle de conférence du Stephani à Montana, la salle publique La Ruche à Randogne, la halle de gymnastique de Montana-Village, la halle du centre scolaire de Martelles à Chermignon et l'école de Corin.

Un appel est lancé aux habitants pour trouver des personnes prêtes à assurer des fonctions dans ces PRU (sécurité, distribution, communication, partie sanitaire), sous la responsabilité d'un collaborateur communal ou d'une personne mandatée pour cela.

Finalement, il est recommandé d'avoir chez soi des provisions et être à même de cuire et chauffer quelques aliments. Les hôtels doivent penser à leurs clients. Il convient aussi de ne pas oublier les animaux.

En résumé :

- Chaque entreprise est invitée, comme les communes, à établir son plan de continuité d'activité.
- Les habitants sont responsables d'avoir chez eux des produits de 1^{ère} nécessité pour tenir plusieurs jours, y compris pour les animaux.
- Les personnes disponibles pour l'organisation des points de rencontre d'urgence sont priées de s'annoncer (gestion.crise.emcr@cransmontana.ch).

13. Sujets d'actualité et divers

Avant d'ouvrir la discussion dans les divers, le président invite l'Assemblée à lutter contre l'expansion du bunias d'Orient, relevant que MM. François Parvex et Jean-Marc Barras sont volontiers à disposition en fin de rencontre pour donner quelques conseils. D'autres plantes néophytes poussent également sur le territoire comme la berce du Caucase, plante qu'il faut absolument éviter de toucher car elle provoque des brûlures.

Il annonce que l'assemblée primaire traitant du budget n'aura pas lieu en décembre prochain; ce dernier sera présenté par le nouveau Conseil en février 2025. Une assemblée extraordinaire pourrait être organisée avant la fin de l'année si des objets devaient être soumis. A défaut, une soirée d'information aura lieu pour présenter le bilan de cette législature.

En ce qui concerne les Championnats du Monde de ski 2027, le président explique que deux ans après l'attribution de l'organisation des mondiaux, le contrat n'est toujours pas signé avec la Fédération Internationale de Ski (FIS). Malgré de nombreuses rencontres entre la FIS et Swiss-Ski, les discussions n'ont mené à rien si ce n'est de fortes tensions entre les deux présidents MM. Urs Lehmann et Johan Eliasch. Il a donc fallu être admis à la table des discussions pour ainsi défendre les intérêts de Crans-Montana, notamment les questions financières. Pour calmer le jeu, M. Urs Lehmann s'est retiré du Conseil de la FIS et il est remplacé par M. Jean-Philippe Rochat. Contrairement aux propos tenus par la FIS, M. Nicolas Féraud souligne que Crans-Montana a parfaitement respecté les engagements pris dans le dossier de candidature. La FIS conditionne la signature du contrat au règlement de problèmes internes (répartition des droits de commercialisation) entre elle et les fédérations nationales. Ces deux semaines de fête du ski, dont les retombées seront positives, sont un encouragement pour les jeunes, un atout pour l'économie et une opportunité de développement. Bien que fatigués par ces tractations et énervés par les coups bas, les trois Conseils communaux et le Canton restent optimistes et n'abandonnent pas. Les travaux se poursuivent donc sur les pistes et au stade d'arrivée de la Nationale.

Q : Mme Francine Huggler demande pourquoi un invité doit payer CHF 20.-- pour accéder à la zone mayen alors que le site d'Aprily est gratuit.

R : Ne sachant pas de quoi il s'agit, une réponse lui sera apportée ultérieurement.

Q : M. Francis Donzé constate que le stand de tir de Mollens est en ruine et demande un assainissement de ce dernier, y compris la ciblerie.

R : Il est pris note de cette remarque, étant précisé que le dossier relatif à la ciblerie est en cours.

- Q : M. Bernard Fogoz souhaite avoir des informations sur le chemin Mollens - Cordona.
R : La variante qui permettra d'avoir un chemin accessible en tout temps a été récemment validée; ce dernier, qui passe également sur des parcelles privées, devrait être ouvert au public dès décembre.
- Q : M. Claude Savoy interroge sur l'ancienne décharge de Randogne, constatant que des bennes y sont toujours entreposées.
R : Cette ancienne décharge se situe sur une zone de protection des sources et les derniers éléments subsistants seront enlevés.

Le président clôt l'assemblée à 21h15 et invite toutes les personnes à partager le verre de l'amitié.

Le Président :

Nicolas Féraud



La Secrétaire :

Carine Vocat

Crans-Montana, le 19 juin 2024.